

**Décision n° 75/2014 portant délégation de signature**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,  
Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;  
Vu la décision n° 42/2013 du 15 octobre 2013 portant nomination d'un directeur du siège ;  
Vu la décision n° 40/2014 du 21 juillet 2014 portant attributions et organisation de la direction de la performance,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Caroline Ritzenthaler, directrice de la performance, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes, décisions et pièces de correspondance, dans la limite de ses attributions, et à l'exclusion :

- Des mouvements internes de crédits ;
- Des demandes de subvention ;
- Des demandes de levée de gel de crédits ;
- Des réponses aux rapports des corps et organismes de contrôle ;
- Des textes normatifs internes à l'établissement.

**Art. 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET